

# Communiqué de presse du 26 février 2001

## Objet

Point rajouté à l'ordre du jour du conseil communal du 26 février 2001: il est en relation avec le budget (point 4) et concerne plus précisément l'engagement d'un éco-conseiller.

" Ayant bien acté la décision d'engager un éco-conseiller à mi-temps comme proposé dans le " rapport annuel accompagnant le budget de l'exercice 2001 ", nous demandons que le montant alloué soit en relation avec cette fonction soit 900.000 F.

## Argumentation

1. la fonction de l'éco-conseiller a été présentée comme une option importante à poursuivre par la majorité actuelle (référence au programme électoral de la liste IC).
2. au budget figure 328. 000F pour l'engagement mi-temps d'un éco-conseiller. Or, à notre demande, Monsieur Bouchon a estimé ce poste à 900.000 F. "

## Commentaires

Le budget communal 2001 prévoit 328.000 F comme rémunération ½ temps pour l'éco-conseiller, or d'après les calculs du receveur communal, ce montant devrait être porté à 900.000F pour un mi-temps pour une année entière.

Il n'est stipulé nulle part à quelle portion d'année peut correspondre le montant mis au budget

Il est nécessaire de faire une clarification car:

- soit il y a une réelle volonté politique d'engager un éco-conseiller mi-temps et alors de dégager les moyens correspondants. D'après nos calculs et en fonction des barèmes qui semblent être en vigueur, ce montant correspond à 3 mois de salaire.
- soit il s'agit d'une manière déguisée de n'engager que des consultants ponctuels et de ne pas occuper un éco-conseiller à mi-temps comme indiqué textuellement dans " le rapport annuel accompagnant le budget " page 7.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter.

Conseillères communales ECOLO à Chastre  
Catherine Brusselmans 081/ 60 05 94  
Françoise Lemoine 081/ 61 39 90